

A ceux qui lui représentaient, lors de sa conversion, que son avenir était irrémédiablement compromis, il répondait : je sais la sténographie et je redeviendrai simple sténographe, s'il le faut, pour donner du pain à ma famille.

Une fois converti, il ne fut pas seulement catholique de nom, mais catholique pratiquant ; et il ne cessa, jusqu'à sa mort, d'être fidèle à ses convictions religieuses. Il ne se mettait jamais au lit, même après les longues séances de nuit, sans consacrer un bon quart d'heure à la prière.

Ses connaissances juridiques et son honnêteté inattaquable l'ont fait arriver au premier rang.

Bien qu'il fût doué d'un grand sens juridique, il devait ses connaissances et sa supériorité, plus à un travail de tous les jours, qu'à des talents transcendants.

Son honnêteté dans le gouvernement des affaires du pays, il n'a jamais permis qu'elle fut mise en suspicion. Il aurait facilité une enquête sur le compte même d'un frère.

On se souvient de l'accusation portée contre un de ses collègues, l'ex-ministre des Travaux Publics, et de la retentissante enquête qui l'a suivie, en 1891, devant le Comité des Privilèges et Elections.

De l'aveu même de ses adversaires, il la facilita, autant qu'on était en droit de l'exiger, et il la surveilla attentivement.

Plusieurs accusés furent trouvés coupables ; mais la *collusion*, entre le ministre des Travaux Publics et les entrepreneurs ne fut pas prouvée aux yeux de cet éminent jurisconsulte. Aussi, pendant la dernière session, dans la séance du 19 juillet, un député ayant provoqué sur ce point une expression d'opinion, il la formula dans les termes suivants, que nous empruntons textuellement au *Hansard*.

« L'honorable Monsieur qui vient de prendre son siège, (M. McMullen), a dit que nous avons levé les mains avec horreur en face de la preuve qu'il y avait eu collusion, en 1891, entre le ministre des travaux publics (l'honorable Sir Hector Langevin) et les entrepreneurs, à la suite de laquelle le pays avait été fraudé de fortes sommes d'argent. Nous n'avons pas levé les mains en face d'aucune chose de ce genre, *parce que rien de semblable n'a été prouvé, parce que la preuve du contraire a été très formelle*, à tel point que cette Chambre a adopté le rapport du Comité des Privilèges et Elections, *déclarant l'accusation fautive dans tous ses détails*. Voilà pour la tentative de jeter l'insulte à un honorable Monsieur, qui est maintenant un simple membre de cette Chambre (Sir Hector Langevin), et qui exerçait alors les fonctions de Ministre des Travaux Publics. »

Ajoutons enfin, à l'éloge de Sir John Thompson, qu'il est mort sans fortune, presque pauvre, après avoir longtemps occupé les plus hautes charges de l'État.

Dans le siècle où nous vivons, ce fait est plus éloquent que tous les panégyriques.

Cet homme peut donc justement être proposé à l'exemple des jeunes générations, et sa disparition laisse un vide qui ne sera pas sitôt rempli.

D. G.